# SESSION DE PRINTEMPS 2023 : RECOMMANDATIONS AU CONSEIL NATIONAL

Lors de la session de printemps, le Conseil national délibérera sur divers objets importants pour la promotion et la protection des enfants et des jeunes. C'est avec plaisir que nous indiquons ci-dessous les positions et les recommandations de la Fondation Pro Juventute concernant certains de ces objets.

**Initiative parlementaire de la CSEC-N (21.403) « Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles »**

*À l'ordre du jour le 1er mars*

- **Pro Juventute recommande d'entrer en matière sur le projet et d'approuver la loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants et aux cantons dans leur politique d'encouragement de la petite enfance, ainsi que l'arrêté fédéral correspondant.**
- **Nous recommandons en particulier de suivre la majorité (initiale) de la commission pour les articles 1 et 2.**

38e sur 41 : par rapport à d'autres pays prospères, la Suisse est relativement mal classée par l'UNICEF en ce qui concerne l'accessibilité, la qualité et le caractère abordable des offres d'accueil extrafamilial des enfants d'âge préscolaire. Lors de la session de printemps, le Conseil national pourra changer cela au moment de délibérer sur la mise en œuvre de l'Iv. Pa. « Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles ». Avec ce projet, la CSEC-N veut remplacer le financement de départ pour l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants par une nouvelle loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants et aux cantons dans leur politique d'encouragement de la petite enfance (LSAcc).

Pro Juventute salue expressément le projet de votre commission. Celui-ci vise à réduire considérablement les contributions versées par les parents et à améliorer l'éducation de la petite enfance, de manière à augmenter les chances de développement des enfants. Des études montrent que des offres d'accueil extrafamilial et parascolaire de qualité élevée soutiennent le développement psychique, social et émotionnel des enfants, leur permettant de devenir des personnes responsables et capables de vivre en communauté. L'ancrage durable dans la législation au niveau fédéral améliorera la compatibilité entre famille et activité professionnelle ainsi que l'égalité des chances pour les enfants. La nouvelle réglementation respectera le principe de subsidiarité et tiendra compte de tous les modèles familiaux. Le soutien prévu aux cantons pour le développement de l'accueil extrafamilial pour enfants et pour le développement de leur politique d'encouragement de la petite enfance contribuera également de manière essentielle à combler les lacunes dans le domaine des offres pour la petite enfance et à rendre ces offres facilement accessibles.

Dans ce contexte, nous recommandons au Conseil national d'entrer en matière et d'approuver le projet, et de suivre la majorité de la commission en particulier pour les articles 1 et 2. Cela permettra de combler les lacunes dans le domaine des offres d'accueil extrafamilial pour enfants jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, d'améliorer la qualité de ces offres et d'aider les cantons à développer leur politique d'encouragement de la petite enfance.

Merci beaucoup pour votre attention et votre soutien envers notre cause en faveur des enfants et des jeunes en Suisse. Nous nous tenons personnellement à votre disposition si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous entretenir avec nous (Lulzana Musliu, +41 44 256 77 40 ou lulzana.musliu@projuventute.ch).